au travail

commission *Travail-Emploi* du PCF

*contact*
vsandoval@pcf.fr

avril 2015

# médecine du travail en miettes

Depuis un mois les manifestations, les débats publics, les «nuits debout» se succèdent pour obtenir le retrait de la loi El Khomri, qui devait être l'apothéose des «réformes structurelles» du marché du travail engagées par le gouvernement. Ce mouvement rassemble jeunes et salariés contre un texte qui, sous prétexte de donner plus de marges de manœuvre aux entreprises afin de «leur permettre de créer des emplois», procède à la déconstruction de toutes les garanties apportées aux salariés par la législation du travail.

Parmi ces garanties assurées par le Code du travail figure la responsabilité de l'employeur de veiller à la protection de la santé de ses salariés, en s'appuyant sur une institution : le médecin du travail. Ce dernier a pour «*mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail*» (article L.4622-2). Il peut, pour ce faire, proposer des mesures d'aménagement ou de transformation du poste de travail. Son indépendance à l'égard de son employeur ou de l'entreprise est consacrée par le Code de santé publique. Elle est pourtant contestée par beaucoup d'employeurs n'hésitant pas depuis deux ans à attaquer des médecins du travail devant le Conseil de l'Ordre quand leur organisation du travail est mise en cause au nom de la santé de leurs salariés.

Alors que l'on assiste à une explosion des troubles musculosquelettiques (TMS) et des risques psycho-sociaux (RPS), avec l'intensification du travail et les nouvelles méthodes de management mises en place, le dialogue entre médecins de travail et employeurs, sur l'impact de la réalité de l'organisation du travail sur la santé des salariés, devrait être renforcé. Ce n'est pourtant pas la politique suivie par le gouvernement qui, après avoir laissé le nombre de médecins du travail se réduire fortement, ne se contente pas, avec le projet de loi El Khomri, de gérer la pénurie, mais transforme leur mission.

Véronique Sandoval
responsable du secteur *Travail-Emploi*

succès des *États généraux de la santé* des travailleurs les 16 et 17 mars

**28 avril prochaine manifestation contre la loi El Khomri**

# L'lean management et santé au travail

Le *Lean Manufacturing* cherche à améliorer les processus de fabrication de manière continue en supprimant tous les types d'actes superflus et de gaspillages (stocks, attentes, défauts…) et tous les mouvements de pièces, gestes et tâches inutiles par des gestions en flux tendus et en sollicitant la réactivité, la polyvalence et la flexibilité des opérateurs qui sont amenés à s'impliquer dans l'élimination des «non-valeurs ajoutées».

Wikipédia

Le *lean management* est devenu en quelques années le système de management le plus répandu dans nos industries et continue sa progression vers d'autres secteurs, notamment le tertiaire. Ce système de management a un double objectif : d'une part augmenter la productivité en réduisant les coûts, les délais en améliorant les processus existants, et d'autre part en favorisant l'autonomie et la participation des salariés. Mais, mal mis en place, le *lean management* peut aussi avoir des conséquences néfastes sur les salariés : intensification du rythme de travail et de charge mentale conduisant inévitablement à une augmentation des troubles musculosquelettiques (TMS) et des risques psycho sociaux (RPS). C'est ce que montre l'étude publiée en 2013 par l'Institut national de Recherche et de Sécurité (INRS) pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

*Allo Boulot Dodo*

réseau social professionnel sur la QVT et la responsabilité sociale

Quel que soit l'habillage qu'on met autour, le *lean manufacturing* reste un instrument pour imposer cette course au moins-disant social, au nom de la guerre économique. Et jusqu'à preuve du contraire, la guerre, ce n'est jamais bon pour la santé de ceux qui sont au front ! Alors, bien sûr que les salariés qui voient leurs contraintes de temps augmenter et leurs marges de manœuvre se réduire vont faire davantage de TMS. Comment pourrait-il en être autrement? Mais surtout, la mise en concurrence des salariés entre eux, entre sous-traitants et donneurs d'ordre, le diktat de procédures qui vont empêcher la coopération, c'est cela qui va faire souffrir les gens.

Fabien Gâche, syndicaliste CGT

# loi El Khomri et médecine du travail

L'état actuel de la médecine du travail et des services de santé au travail reste catastrophique. En raison de la politique de maîtrise des dépenses de santé menée sans faiblir par les gouvernants successifs, c'est bien l'ensemble des acteurs du soin et de la santé qui sont sinistrés. En outre, « dans sa mission de santé publique, le médecin du travail ne peut pas être limité par le lien à l'entreprise, quelles que soient sa nature et ses modalités. Il doit en particulier pouvoir participer à un travail de recherche et à des enquêtes en épidémiologie, en réseau avec le secteur des soins » (avis du CESE de 2008).

Ce qui est donc à l'ordre du jour, au-delà de la défense du statut de médecin du travail, c'est une transformation du système lui-même. Mettre fin à la mainmise du patronat sur les services de santé au travail, basculer vers une gestion par la sécurité sociale, et aller vers l'instauration dans chaque territoire d'une maison du Travail et de la Santé pour mener enfin une politique de prévention, d'éducation et de promotion du travail et de la santé.

Or les articles sur la médecine du travail dans la loi El Khomri ne sont là que pour gérer la pénurie.

Jean François Naton

## D'UNE MÉDECINE DE PRÉVENTION
# à une médecine de sélection

Dans la loi de 1946 sur la médecine du travail, la médecine du travail repose sur trois grands principes. Son action se déploie dans l'intérêt exclusif de la santé de chaque travailleur. Le travail étant un facteur de santé, la possibilité du maintien au travail est un des objectifs de l'institution. Enfin toute décision du médecin du travail qui aurait une influence sur la santé du travailleur est arbitrée par la puissance publique.

Le projet de loi a pour finalité de détruire cet édifice. La «*visite d'embauche*» serait réservée aux postulants à un poste à risque. Pour les autres; elle serait remplacée par une «*visite d'information et de prévention*» qui pourrait être réalisée par d'autres personnels de santé. Puis, plus de rendez-vous périodique systématique avec le médecin du travail. La santé au travail ne relèverait plus de l'ordre public social. La périodicité du suivi médical serait fonction des «*conditions de travail, de l'état de santé et de l'âge du travailleur, ainsi que des risques professionnels auxquels il est exposé*».

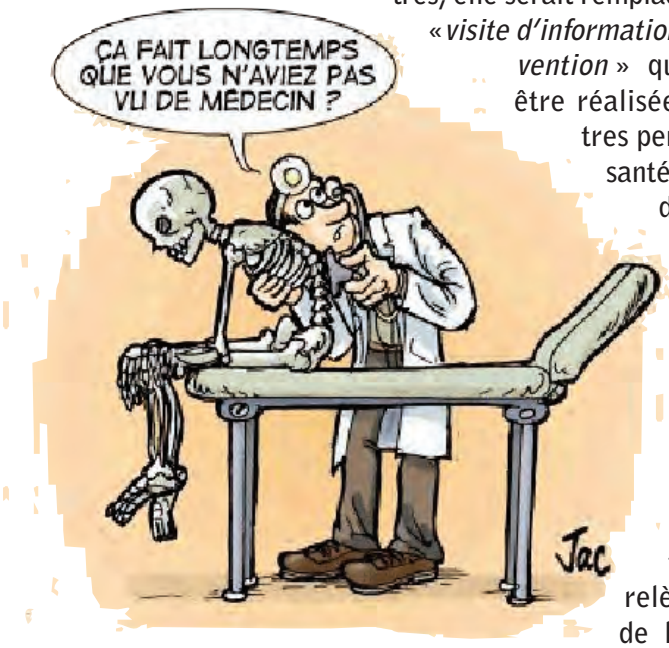


Pour les postes particulièrement à risque, ou (ce qui est une nouveauté du texte) «*présentant un danger pour les tiers*», le médecin du travail devrait dorénavant attester de «*la capacité du salarié et de la compatibilité de l'état de santé du travailleur avec le poste auquel il est affecté*». Il ne s'agit donc plus de prévenir les conditions de travail dangereuses en analysant le poste de travail, en proposant des modifications si besoin et des alternatives qui permettent le maintien au travail, mais clairement d'une sélection des travailleurs et d'un transfert sur le médecin de la responsabilité de l'employeur en matière de sécurité.

Alors que le médecin pouvait faire pression sur l'employeur pour qu'il aménage un poste compatible avec l'état de santé du salarié, le nouveau système oblige le médecin à déclarer le salarié inapte dès lors que «t*out maintien du salarié dans l'entreprise serait gravement préjudiciable à sa santé*», permettant ainsi à l'employeur de licencier le salarié pour motif personnel sans qu'un lien avec son éventuelle responsabilité dans ce «*grave préjudice*» ne puisse être établi.

Enfin, la contestation d'un avis d'inaptitude prononcé par le médecin du travail se fait aujourd'hui auprès de l'inspecteur du travail, lequel demande un avis au Médecin inspecteur régional du travail. Et deux appels sont possibles : auprès du ministre ou auprès du tribunal administratif. L'État est donc le garant du droit à la protection de la santé et du droit à travailler.

Trop étatique!! Le texte du projet de loi prévoit désormais une saisine des prud'hommes qui nommeraient un médecin expert judiciaire qui ne connaît pas l'entreprise et n'a généralement aucune compétence en matière de santé au travail.

Nadine Khayi
médecin du travail

POUR EN SAVOIR PLUS

*Le travail en trompe-l'œil*, Sidi Mohamed Barkat, éditions Rojos, février 2016

*Situations du travail*, Christophe Dejours, éditions PUF, avril 2016

*Comment les cadres consentent au capitalisme : profits symboliques et croyances managériales* Gaetan Flocco, éditions Raisons d'agir, décembre 2015

*Le moi au pays du travail*, Laurent Quintreau, éditions Plein Jour, octobre 2015

# il faut retirer ce texte

Monsieur le Premier ministre, les jeunes de notre pays manifesteront une nouvelle fois demain contre la réforme du code du travail. Depuis plusieurs semaines, leur mobilisation traduit une forte inquiétude quant à leur avenir.

Cette inquiétude n'est pas absurde, madame la ministre du Travail : elle est réellement fondée. Les jeunes ont en effet bien perçu le danger d'une loi de précarisation de l'emploi dont ils seront les premières victimes. Faut-il rappeler que 23% des jeunes vivent déjà sous le seuil de pauvreté ? Que 73% travaillent pour financer leurs études ? Que plus de 2 millions sont aujourd'hui sans diplôme, sans formation et sans emploi ?

Leur colère est juste : ils refusent d'être précarisés à vie. Comment analyser autrement un texte qui, comme le CPE en 2006, prétend combattre la précarité avec toujours plus de flexibilité ? Comment croire, comme on nous l'annonce, que la garantie jeunes sera la panacée, alors que son financement ne permettra pas de la généraliser… et que les crédits des missions locales chargées de la mettre en œuvre sont chaque année revus à la baisse ?

Bref, votre projet de loi va à l'encontre de la profonde aspiration de la jeunesse à travailler et à vivre autrement, à pouvoir envisager et construire son avenir. Pour y répondre, il n'y a pas d'autre voie que de retirer ce texte, et d'engager une véritable concertation autour des autres propositions défendues par les organisations de jeunesse.

*30 mars 2016*
Marc Dolez
député du Nord

## UNE MARCHE TRANSFRONTALIÈRE POUR L'EMPLOI EN MOSELLE

Les attaques contre le monde du travail en France existent dans toute l'Europe, et partout des forces de résistance existent qui peuvent converger.

Le 2 avril dernier, à l'occasion du sommet franco-allemand prévu le 7 avril, pour la première fois, à l'appel de 26 organisations, Belges, Allemands, Luxembourgeois et Français ont manifesté ensemble à Metz derrière une banderole «POUR UNE EUROPE DE L'EMPLOI ET DES DROITS SOCIAUX».

Un message politique fort était relayé par les médias : «Les forces politiques de gauche se font entendre pour engager une réorientation de la politique européenne et exigent en premier lieu des mesures concrètes contre les marchés financiers et le dumping social».

en direct des luttes

# l'heure est à la mobilisation

Le projet de « Loi Travail » annoncé par le gouvernement sonne comme une véritable bombe auprès des jeunes de notre pays. Alors que la précarité est grandissante et que l'incertitude du lendemain est notre sentiment quotidien, cette loi nous condamne à travailler plus, gagner moins et se faire virer plus facilement.

Avec plus de vingt organisations de jeunesse progressistes, nous avons su répondre directement par un message clair, dans l'unité: le refus de cette loi et des propositions à porter en opposition. Des initiatives ont émergé sur internet et les réseaux sociaux, jouant un rôle clé dans la bataille d'idée et nous aidant à mobiliser sur le terrain. À Paris et dans de plus en plus de villes de province, les #NuitDebout prennent de l'ampleur. Ce mode de mobilisation nouveau n'entre en aucun cas en contradiction avec les autres plus «traditionnels». Dans les lycées, les universités, dans nos quartiers, un espace d'échange de débat, de construction s'ouvre jour après jour et notre génération, à qui l'on a imposé la crise, souhaite affirmer qu'elle n'est pas née pour subir.

Depuis plus d'un mois maintenant, les tentatives de nous faire plier ne fonctionnent pas. Le gouvernement a déjà reculé sur le temps de travail, sur les mesures concernant les apprentis et semble même prêt à répondre à plusieurs de nos exigences concernant les jeunes. Cependant, si le rapport de force nous permet ces avancées, le retrait de la Loi Travail reste notre priorité.

Camille Lainé
secrétaire générale du Mouvement des Jeunes communistes de France

visitez notre site **www.autravail.pcf.fr**
vous y retrouverez nos précédents numéros en ligne
**abonnez-vous à notre bi-mensuel électronique**
et/ou
**intégrez la commission *Travail/Emploi* du PCF**
pour y apporter votre expérience, vos témoignages, votre réflexion, vos propositions
*contact :* **vsandoval@pcf.fr**